

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0111

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation de déposer un permis de construire pour des travaux dans un bâtiment situé 181, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 25 mai 1998, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'actions technopole visant à favoriser le développement économique par le soutien à la valorisation, à la recherche et à l'innovation.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a pris à bail le 12 février 2001, pour une durée de six ans, 2 600 mètres carrés de locaux dans un bâtiment sis 181, avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, destinés à accueillir des start-up dans le domaine des biotechnologies.

Ces locaux, étant auparavant à vocation d'enseignement, doivent être aménagés pour accueillir ces jeunes entreprises. Il y a donc lieu d'obtenir un permis de construire pour changement de destination ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 25 mai 1998 et celle n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer la demande de permis de construire précitée ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,